



## FOIRE AUX QUESTIONS INONDATIONS

Date de mise à jour le **8 avril 2022**

**Avertissement** : nous reprenons ici les questions les plus fréquentes et qui ont une particularité locale.

Sur le site de la Wallonie <https://www.wallonie.be/fr/inondations> vous trouverez toutes les informations, aides, démarches et conseils utiles : logement, environnement, aides sociales, ...

### COMMENT CONTACTER L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE TROOZ ?

Le numéro provisoire pour les **services administratifs** est le : **0487/37.74.23** du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 15h00.

Joindre la commune par mail : [communedetrooz@gmail.com](mailto:communedetrooz@gmail.com)

### Le service Population - Etat civil

*Une nouvelle ligne téléphonique est ouverte pour joindre le service Population Etat-civil.*

Le service est désormais joignable via le **0483 52 34 64** ou le **0486 04 27 54**

E-mail : [population.trooz@gmail.com](mailto:population.trooz@gmail.com) et [population@trooz.be](mailto:population@trooz.be)

Les bureaux sont temporairement situés à la Commune de Beyne-Heusay, Place Joseph Dejardin, 2.

### Merci de prendre rendez-vous avant tout déplacement.

Une permanence est organisée du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30, excepté le mardi matin et le jeudi après-midi.

**La salle des mariages est rénovée. Les mariages se déroulent dans la salle rénovée située dans le parc communal rue de l'Eglise 22 à Trooz.**

Les **services administratifs** (travaux, urbanisme, secrétariat, jeunesse, communication) sont installés provisoirement dans la salle "L'auto-rétro" Grand'Rue 216 à Trooz.

Tél. : 0487 377 423

Mail : [communedetrooz@gmail.com](mailto:communedetrooz@gmail.com)

du lundi au jeudi de 8h30 à 16h et le vendredi de 8h30 à 15h.

Le **service des finances** est installé à la gare de Trooz, place du 11 novembre, 3 à Trooz.

Tél. : 0486 69 06 26

### COMMENT CONTACTER LE CPAS DE TROOZ ?

Le **CPAS** est joignable au 04/351.93.02 ou 0489/82.39.50 entre 8h00 et 16h00

Adresse provisoire : Place du 11 novembre, 3

Mail : secretariat@cpastrooz.be

Vous pouvez joindre :

- Cellule Logement : 0484 92 81 64 – Mail : [logement@cpastrooz.be](mailto:logement@cpastrooz.be)
- Aides financières : 0487 18 75 15 – mail : [aidesfinancieres.trooz@gmail.com](mailto:aidesfinancieres.trooz@gmail.com)
- Livraison à domicile des repas du CPAS : 0489 82 39 50
- Coordination de l'aide psychologique : 0493 40.33.11
- Aide Energie : 0484 92.82.37

### **AIDES EN MATIERE D'ENERGIE** par RESA

Selon certaines conditions, Resa octroie une prime visant à atténuer l'augmentation des factures d'énergie.

#### **Comment obtenir le versement de cette prime ?**

La demande de prime doit exclusivement se faire via l'introduction d'un formulaire disponible sur le site [www.resa.be](http://www.resa.be).

Vous pouvez vous rendre dans un des points d'information et de services pour le remplir. (PIES)

*Pour compléter cette demande, vous devez fournir :*

Une attestation de sinistre d'une assurance

*ou*

L'accusé de réception de la demande d'indemnisation au Fonds des Calamités

***Vous avez été indirectement impacté et privé de chauffage pendant un certain temps mais vous ne disposez pas d'une attestation de sinistrés car votre logement n'a pas été inondé?***

Introduisez votre demande au **service "aide énergie" du CPAS** via l'adresse mail suivante : [shirley.johne@trooz.be](mailto:shirley.johne@trooz.be)

Le CPAS de Trooz met tout en œuvre pour dégager une solution pour que vous ayez aussi accès à une aide.

Lien : <https://www.resa.be/fr/nos-services/les-primas/...>

Permanences sociales :

## **Horaire des permanences Trooz / Nessonvaux / Fraipont**

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Matin</b>	De 9h à 11h : Permanence Ukraine à Trooz Me GILLARD : 0485/28.43.02	De 9h à 11h : Permanence sociale à Trooz Me DAUBY 0484/77.53.39  De 9h à 11h : Permanence sociale à Nessonvaux Me GILLARD : 0485/28.43.02	De 9h à 11h : Permanence Aides Financière à Trooz  Mlle Okic 0488891329	De 9h à 11h : Permanence sociale énergie à Trooz Madame JOHNE : 0484928237	De 9h à 11h : Permanence logement à Trooz Me CONGI 0484/92.81.64  De 9h à 11h : Permanence sociale à Fraipont Me REITER 0484/77.58.43

		De 9h30 à 13h30 : Permanence psy à Nessonvaux, sur rdv avec Mme Ligot 0498 403309			(sur RDV)
<b>Après-midi</b>	De 13h à 15h : Permanence sociale à Trooz <b>Me REITER</b> : 0484/77 58 43  De 14h à 15h30 : Permanence psy à l'espace des possibles à Trooz				De 14h à 16h Permanence psy à Fraipont sur rdv avec Mme Ligot 0493 403309

Handicap, Pension : sur rendez-vous uniquement

**Adresses :** Trooz : Place du 11 novembre 3 / 4870 Trooz  
Espace des possibles : Rue de l'église 7/ 4870 Trooz  
Nessonvaux : Rue Saint-Pierre 236 (Ancienne maison communale) / 4870 Nessonvaux  
Fraipont : Rue Haute 444 (Nouvelle école) / 4870 Fraipont

## BESOINS

### LES POINTS INFOS ET SERVICES

- **BESOIN D'EAU, DE MATERIEL DE NETTOYAGE, DE VIVRES ALIMENTAIRES, DE PETITS MATERIELS ... ?**
- **ENVIE DE DISCUTER ET PRENDRE UN CAFÉ ?**
- **BESOIN D'INFORMATIONS ET DE SOUTIEN ?**

Rendez-vous à une des adresses ci-dessous :

- La « **Mante Belge** », rue Franklin Roosevelt 273.  
*Les lundi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et les mardi, jeudi de 12h00 à 16h*  
Ravitaillement et point communal d'informations et services
- **La Brouck**, devant l'école, La Brouck-Cité;  
**Du lundi au samedi de 8h30 à 20h00**  
Ravitaillement et point communal d'informations et services.

## Ouverture le samedi sans permanence administrative.

- **Fraipont-Village**, container Croix-Rouge sur la place E. Vandervelde  
Les heures d'ouverture à Fraipont changent afin de s'adapter au mieux à la demande.  
Lundi : 8h30-16h30  
Mardi : 8h30-16h30  
Mercredi : Fermé  
Jeudi : 8h30-16h30  
Vendredi : 8h30-14h30  
Samedi : 13h-17h  
Ravitaillement et point communal d'informations et services

## Permanences de Saint-Vincent de Paul

- Home Moreau de Melen, rue de l'Eglise 7 : mercredi et jeudi de 15h à 18h : permanence alimentaire et demandes spéciales.
- Eglise de Nessonvaux : jeudi de 15h à 18h : permanence vêtements.

Contact : saintvincentdepaultrooz@gmail.com

## Croix-Rouge

La Croix-Rouge se retire petit à petit de notre commune après avoir fait un travail exceptionnel. Elle reste toutefois présente via la Maison Croix-Rouge et des animations tous les samedis.

## BESOIN DE REPAS ?

### POINT SUR LES REPAS AUX SINISTRES :

**1** Le CPAS de Trooz propose des livraisons de repas à domicile au prix de 5€ par repas  
Sur inscription préalable au 04/351.93.02 ou au 0489/82.39.50.

**Délais : commande au moins 48h à l'avance.** ! S'il s'agit d'une livraison pour la semaine suivante, la commande doit être passée le vendredi qui précède la semaine de livraison.

**2** les PIES (Point Infos Et Services) situés dans nos villages restent ouverts et vous proposent quelques vivres de première nécessité et des produits frais.

Les PIES :

- La "Mante Belge", rue Franklin Roosevelt 273.
- Sur la place de Fraipont-Village
- La Brouck, devant l'école La Brouck-Cité;

**3** Certains commerces peuvent éventuellement vous livrer, n'hésitez pas à les contacter pour leur poser la question

*Nous vous rappelons également qu'il est important de soutenir nos commerçants locaux qui ont tout mis en œuvre pour réouvrir leur enseigne.*

## BESOIN DE PRENDRE UNE DOUCHE OU DE LAVER VOTRE LINGE ?

**DOUCHES** : Vous pouvez prendre une douche dans les endroits suivants :

- **Ecole de Prayon** (Grand Rue, 186) : douches croix rouge ouvertes 24h/24h
- **Fraipont cité** (rue de France) : camion-douches de 7h00 à 10h00 et de 17h00 à 20h00
- **Gare de Nessonvaux** : douches croix rouge ouvertes 24h/24h
- **A La Brouck** : place Teixera : près du conteneur Croix-Rouge
- **Prayon** : devant le hall sportif, rue de l'Eglise 22

- **Fraipont** : Fraipont-cité et sur le parking de la salle Floréal, rue Haveigné : douches ouvertes 24h/24h

**Des TOILETTES** sont installées aux mêmes endroits.

Merci d'utiliser ces douches et toilettes avec respect, aussi bien pour la personne suivante que pour les équipes de nettoyage.

**LAVOIR** : une laverie (machines et sècheurs) est installée dans le parking du Carrefour Market, Grand'rue à Trooz.

Le cycle dure environ 35 minutes et les produits sont fournis.

Des jetons offerts par la Commune sont disponibles à la Librairie Lejeune, Grand'Rue 21 selon l'horaire de la librairie (du lundi au vendredi de 6H00 à 18H00 et le samedi de 6H30 à 17H00) : maximum 4 jetons à la fois par famille.

Le lavoir fonctionne également avec des pièces de monnaie à votre charge.

Tarif : 1€ le sècheur, 2€ la machine 8kg – 4€ la machine 18kg.

En cas de problème technique, téléphonez au numéro de téléphone affiché sur la machine. Un call center gèrera la demande.

### **BESOIN D'UNE AIDE MEDICALE OU PSYCHOLOGIQUE ?**

Les médecins généralistes et le personnel soignant ont repris leurs activités.

Besoin de parler ? Quelqu'un vous écoute.

Des permanences psychologiques sont tenues en partenariat CPAS/AIGS :

- lundi : 14h-15h30 : Espace des possibles, Rue de l'église, 7 Trooz
- mardi : 9h30-13h30 : local face à la bibliothèque de Nessonvaux, rue Saint-Pierre, 236
- vendredi : 14h-17h30 : Ecole de Fraipont, rue Haute 444

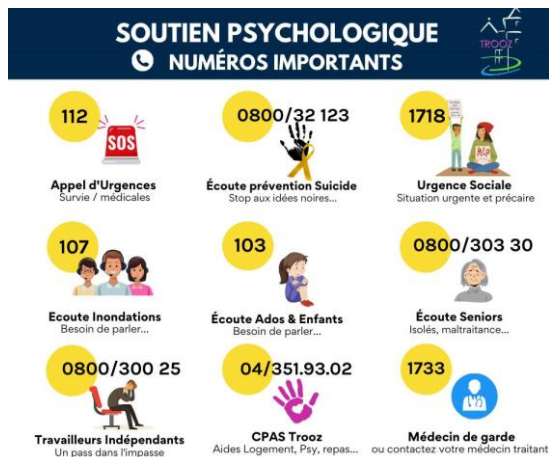
Coordination de l'aide psychologique : M. YAGLI au 0493 40 33 11

Pour les autres demandes (assistantes sociales, psy) pour le Service de Santé mentale de Trooz : 0498 900 321 ou 04/365.12.37

### **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE – NUMEROS A CONSERVER**

**Envie de parler ? Besoin de soutien ?**

Voici ci-dessous, la liste des numéros importants :



De plus :

Les hôpitaux généraux possèdent également un service d'urgences psycho médicales, n'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.

Nous rappelons également que les séances avec un psychologue conventionné sont remboursées en partie par votre mutuelle (<https://www.inami.fgov.be/.../inondations-soutien...>)

## ENFANTS

### CONSULTATIONS ONE

Les consultations ONE ont lieu tous les mardis de 10h30 à 12h00, dans un container chauffé avec parking, rue de l'église n° 7 A (près de l'espace des possibles) à Prayon.

Dans le Car de l'ONE, tous les deuxièmes vendredis du mois :

13h : Gare de Fraipont

14h : Gare de Nessonvaux

Informations et rendez-vous obligatoire au 0492/15.29.84. Visite possible à domicile.

### ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE

Toutes les activités se déroulent à **l'Espace 1000 mains, rue de l'église, 22 (salle des mariages)**

Pour plus de renseignements et toute inscription :

Echevinat de la Jeunesse :

04/351.93.28 ou 0484/62.48.20

[jeunesse@trooz.be](mailto:jeunesse@trooz.be)

### Séances de psychomotricité

Quand ?

Lundi de 16h00 à 17h30 pour les enfants des classes d'accueil et de 1<sup>ère</sup> maternelle

Mardi de 16h00 à 17h30 pour les enfants des classes de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> maternelle

Mardi de 17h45 à 18h45 pour une séance « parents-bébé » pour les enfants de 18 mois à 2,5 ans.

### **Ecole de devoirs**

Elle organise pour les enfants de niveau primaire:

l'Aide aux Devoirs (soutien scolaire)

le Coin d'Eveil (activités variées :bricolage, sports, sorties culturelles, ...)

Quand ?

#### **Aide aux devoirs:**

Lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h00

(garderie possible jusqu'à 18h00)

#### **Coin Eveil:**

Mercredi de 13h30 à 16h00

(garderie possible jusqu'à 18h30)

#### **Garderie du mercredi**

Quand ?

Tous les mercredis de 13h00 à 18h30

### **MAISON DES JEUNES**

La Maison des Jeunes "Higny" à Nessonvaux a repris ses activités.

Lieu d'accueil, de rencontre, de créativité et d'expression, la Maison des Jeunes est accessible dès 10 ans et sans aucune discrimination.

Les jeunes sont ravis de pouvoir se retrouver pour discuter, se changer les idées, jouer à des jeux de société ou encore participer à des activités encadrées par des éducateurs tout au long de l'année...

Les éducateurs sont également là pour aiguiller les jeunes concernant leurs problèmes de cœur, familiaux, scolaire ...

*"C'est un peu un repère, un lieu où l'on peut à la fois parler de ses problèmes ou se changer les idées, sans jugement et en toute convivialité."*

Les riverains sont aussi les bienvenus pour un café-papote.

#### **Horaires :**

- lundi: 15h30-19h30

- mercredi: 13h30-18h00

- vendredi: 15h30-19h30

**Adresse :**

Rue F. Roosevelt, 293 à Trooz (entrée par l'arrière du bâtiment)

## DEMARCHES POUR LES SINISTRES

### BESOIN D'UNE ASSISTANCE JURIDIQUE EN TANT QUE SINISTRE ?

Le Barreau de Liège-Huy organise des permanences juridiques.

C'est gratuit.

Vu la diminution de la fréquentation des permanences juridiques, le Barreau de Liège-Huy réduit ses **permanences en présentiel** et dispense des **conseils à distance**.

Via un [formulaire en ligne](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdH3wU_flYaFhr6a4xEy9m5p_umb05r7jLNPV7meCLQP yv8gA/viewform) pour toutes les demandes d'aide juridique en lien avec les inondations : [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdH3wU\\_flYaFhr6a4xEy9m5p\\_umb05r7jLNPV7meCLQP yv8gA/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdH3wU_flYaFhr6a4xEy9m5p_umb05r7jLNPV7meCLQP yv8gA/viewform)

N'hésitez pas à introduire votre demande via ce formulaire en ligne, en précisant vos nom, prénom, adresse mail et numéro de GSM permettant de vous joindre ainsi qu'un bref descriptif de la difficulté à laquelle vous êtes confronté.

Vous serez recontacté par un avocat qui vous dispensera un premier conseil juridique.

### BESOIN D'AIDE POUR VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES ?

**Un soutien aux démarches administratives** est proposé avec l'aide du PAC Liège : des « **écrivains publics** » peuvent vous aider à :

- Compléter tout type de document à destination des compagnies d'assurance, bureaux d'expertise, fournisseurs d'énergie, ...
- Conseiller et orienter vers les services juridiques ou sociaux appropriés
- Prendre tous les contacts utiles

Cette aide est gratuite et confidentielle.

#### **Horaire des permanences :**

##### Le lundi :

de 13 à 16h, place du village à Fraipont

de 15 à 18h, dans le conteneur de La Brouck

##### Le mardi :

de 10 à 13h, dans le conteneur de La Brouck

de 13 à 16h, à la gare de Trooz

##### Le mercredi :

de 10 à 13h, place du village à Fraipont

##### Le jeudi :

de 9 à 12h, place du village à Fraipont

de 9h30 à 12h30, dans le conteneur de La Brouck

##### Le vendredi :

de 9h30 à 12h, place du village à Fraipont



de 9h30 à 12h, Local de la Mante belge à Nessonvaux

de 13 à 16h, dans le conteneur de La Brouck

*Tous les citoyens qui éprouvent des difficultés à l'écriture ou à la lecture de documents y sont accueillis gratuitement.*

**Contacts :**

Commune de Trooz : 0487 37 74 23

PAC Liège : 0496 28 53 88 – fb : Pac Liège

## **QUELLES SONT LES DEMARCHES POUR LE FONDS DES CALAMITES ?**

### **ELARGISSEMENT DES CONDITIONS D'ACCES AU FONDS DES CALAMITES**

Le décret d'exception est entré en vigueur le mercredi 20 octobre.

Les sinistrés non-assurés peuvent dès à présent introduire leur demande d'indemnisation auprès de la Région wallonne. **Les dossiers doivent être rentrés au plus tard pour le 18 avril 2022.**

**Il n'y aura pas de prolongation des délais, dès lors, les sinistrés sont invités à rentrer leurs dossiers même s'ils sont incomplets.**

Découvrez tous les biens indemnissables, les conditions et les montants sur le site de la Wallonie, au moyen du lien ci-dessous :

<https://www.wallonie.be/.../quelles-sont-les-demarches...>

[https://www.wallonie.be/fr/inondations/vous-etes-un-citoyen-sinistre/que-faire-en-cas-de-degats-materiels-quelles-sont-les-demarches-liees-au-fonds-des-calamites\)](https://www.wallonie.be/fr/inondations/vous-etes-un-citoyen-sinistre/que-faire-en-cas-de-degats-materiels-quelles-sont-les-demarches-liees-au-fonds-des-calamites)

### **Aide au remplissage – Fonds des calamités**

#### **MODIFICATION DES HORAIRES**

Vu la baisse de fréquentation aux permanences Fonds des calamités, les horaires sont adaptés jusqu'au 18 avril 2022 :

#### **MERCREDI**

9h30-16h00

à la gare de Trooz , place du 11 Novembre

#### **VENDREDI**

9h30-16h00

à La Brouck devant l'école communale

*Si nous constatons une augmentation des visites, les horaires seront adaptés en conséquence.*

Pour rappel, voici quelques précisions :

**1 Indemnisation des biens meubles situés à l'intérieur de l'habitation sinistrée et dont le contenu n'est pas assuré :** <https://www.wallonie.be/.../mesures-pour-les-personnes...>

**2 Immeubles non-assurés :** <https://www.wallonie.be/.../mesures-pour-les-personnes...>

**3 Véhicules assurés en responsabilité civile :**

<https://www.wallonie.be/.../conditions-dindemnisation-des...>

#### **4** Vous êtes un indépendant/une entreprise ?

<https://www.wallonie.be/.../quelles-sont-les-demarches...>

#### **5** Vous êtes un agriculteur/une agricultrice ou un propriétaire forestier ?

<https://www.wallonie.be/.../en-tant-quagriculteur-ou...>

**Vous pouvez aussi vous informer en composant le 1718 (en semaine).**

Munissez-vous de :

- votre carte d'identité ou d'une déclaration de perte
- Une attestation d'intervention ou de non-intervention de votre compagnie d'assurance
- Une composition de ménage délivrée par le service Population
- Une attestation délivrée par le CPAS si vous êtes bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou d'une aide équivalente
- le numéro de compte en banque pour le versement des indemnités de réparation du fonds des calamités
- Les documents attestant des dommages subis (photos, devis...)

En fonction de votre situation, d'autres documents vous seront demandés.

#### **REMISE POSSIBLE SUR LE PRECOMPTE IMMOBILIER**

Si votre habitation a été partiellement ou totalement détruite, ou si votre matériel/outillage a subi des dommages suite aux inondations et que vous devez payer le précompte immobilier, vous pouvez demander une remise du précompte immobilier. Celle-ci sera calculée en fonction des dégâts.

**Rendez-vous** sur le site de la Wallonie pour toute information et obtenir les formulaires.

[site de la Wallonie](https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-remise-ou-une-moderation-proportionnelle-du-precompte-immobilier) : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-remise-ou-une-moderation-proportionnelle-du-precompte-immobilier>

**Les agents communaux dans les points d'infos** (La Brouck, Fraipont et Nessonvaux) **et les agents du CPAS** (à la Gare de Trooz) sont également à votre disposition pour vous aider à compléter les documents.

#### **AIDE AUX INDEPENDANTS SINISTRES**

L'UCM, que vous soyez affilié ou non, sera à votre disposition pour écouter vos besoins, répondre à vos questions et pour vous apporter une aide administrative pour :

- Obtenir une avance sur l'indemnité de l'assurance
- Obtenir un prêt rapide à la Sowalfin
- Obtenir le droit passerelle
- Obtenir une liste d'entrepreneurs disponibles pour vos travaux
- Réaliser d'autres formalités
- Contacter votre banque ...

Si possible, prenez rendez-vous au 0473/ 22 29 03

## MESURES DE REPARATION POUR LES INDEPENDANTS

Le Gouvernement a annoncé des mesures de réparation aux inondations pour les indépendants et dirigeants d'entreprises wallons.

Les indépendants et entrepreneurs sinistrés peuvent prendre contact par téléphone au **1890** (du lundi au vendredi de 12h à 17h), service d'information et d'orientation de la SOWALFIN pour les indépendants et dirigeants d'entreprises wallons ; des conseillers peuvent répondre à leurs questions et les aider à y voir plus clair.

Ils peuvent également consulter les pages suivantes :

- <https://www.1890.be/article/decret-calamites>
- <https://www.1890.be/solution/pre-durgence-inondations>
- <https://www.1890.be/article/inondations-soutien-reconstruction>

## AUTRES AIDES POUR LES COMMERCANTS

Si votre commerce a été sinistré, la Wallonie.be peut vous mettre à disposition, un container pour reprendre votre activité.

Ce dernier vous sera gratuitement alloué pour une durée de 3 mois, renouvelable.

Comment en faire la demande ?

Envoyez un mail à [communedetrooz@gmail.com](mailto:communedetrooz@gmail.com) avec en objet : "demande de container modulable."  
<http://bit.ly/container-independant>

## AGRICULTEURS & ELEVEURS

Votre exploitation a été sinistrée, parfois même jusqu'à sa destruction complète ?

La Wallonie a pris des mesures pour vous aider.

Une page internet dédiée regroupe toutes les informations sur le Fonds des calamités, les contrôles, la pollution des sols, les directives AFSCA, etc.

RDV sur → <https://www.wallonie.be/fr/inondations/entreprises> → rubrique **Agriculture**

## AIDE - DOSSIER D'EXPERTISE

L' ARALg (Association Royale des Architectes de Liège) a composé un groupe d'experts prêts à venir en aide aux sinistrés, seuls face aux démarches pour monter un dossier d'expertise pour les assurances!

Une boîte mail est ouverte pour les sinistrés demandeurs: [experts.inondations2021@aralg.be](mailto:experts.inondations2021@aralg.be)

## VIE PRATIQUE/HABITATION

### COMMENT EVACUER MES DECHETS ?

Nous vous remercions de ne plus déposer vos déchets sur la rue !

Différentes solutions existent :

**1** Le **Recyparc de Trooz** est accessible à tous :

**Sur présentation d'une attestation de sinistré, vous pouvez y aller plusieurs fois (pas de limitation de quota).**

Adresse : Rue de Verviers 55/Z - 4870 TROOZ . Tél. 04 351 84 98

Horaire : du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

**Fermeture dimanche et lundi**

**2** Faire évacuer les déchets liés à vos travaux par **votre entrepreneur**, comme mentionné dans son devis ou ses conditions générales.

« Sauf mention contraire explicite dans le cahier spécial des charges, tous les matériaux de démolition restent la propriété de l'entrepreneur après la démolition »

→ <http://batiments.wallonie.be/.../07-23-Gestion-des...>

**3** **La Commune** peut éventuellement vous aider.

Si, après avoir demandé à votre assurance ou à votre entourage, vous êtes dans l'incapacité de conduire les déchets liés aux inondations dans le Recyparc de notre commune, vous pouvez contacter le service Travaux via le 0484.62.35.86 ou travaux.trooz@gmail.com, en expliquant votre situation. Une solution pourra éventuellement vous être proposée, au cas par cas.

#### **ATTENTION :**

Le règlement communal de police, que vous pouvez consulter sur le site internet [www.trooz.be](http://www.trooz.be) ( <https://www.trooz.be/actualites/actualites-2021/regles-de-savoir-vivre>) édicte des règles de savoir-vivre et les sanctions appliquées en cas de non respect de ces règles.

Nous vous rappelons ci-dessous les incivilités concernant les déchets :

Est passible d'une amende administrative :

- toute personne qui **abandonnera sur le domaine public** ou même sur le domaine privé d'autrui tous les menus déchets, **les canettes, les mégots de cigarette, les papiers d'emballage, des sacs de déchets, ou tout autre type de déchets.**
- toute personne qui **place des déchets ménagers ou assimilés** ou tout autre type de déchets à côté ou **sur les récipients publics de collecte.**
- toute personne qui **dépose dans les récipients publics de collecte, autre chose** que les menus objets utilisés par les passants ou des déjections canines emballées.
- toute personne qui **ne respecte pas les règles concernant les points spécifiques de collecte** (parcs à conteneurs, bulles à verre, points de collectes textile).

**Les auteurs de ces infractions peuvent être punis d'une amende administrative.**

#### **COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

Le premier passage est gratuit. Prendre rendez-vous à la Ressourcerie du Pays de Liège au 04.220.20.00.

Prochain passage de la Ressourcerie prévu le 16 juin 2022 sur inscription préalable au 04.220.20.00 au plus tard le jeudi 9 juin 2022.

## **COLLECTE HEBDOMADAIRE DES DECHETS**

Les déchets ménagers sont collectés le mercredi en porte à porte. Le calendrier des collectes est disponible sur le site internet communal [www.trooz.be](http://www.trooz.be). Le calendrier Intradel 2022 a été distribué par la Poste.

Un bon d'échange pour un rouleau de 5 sacs transparents se trouve à la dernière page.

Info : Le collecteur passe entre 7h et 18h le jour de la collecte. Déposez vos containers et sacs la veille à partir de 20h. Si vous constatez que le camion n'est pas passé, nous vous invitons à contacter Intradel (au plus tard le lendemain de la collecte prévue) par mail à l'adresse [info@intradel.be](mailto:info@intradel.be).

Les sacs noirs ne sont plus autorisés.

### Vente de sacs poubelles

Vente de sacs poubelles roses **par rouleau** de 10 sacs : 20 €

- dans les locaux provisoires de l'Administration, Grand'Rue 216
- dans les points infos et services (adresses dans la rubrique « besoins »).

Pas de bancontact. Le paiement a lieu en liquide, merci d'apporter le compte juste.

## **POLLUTION AUX HYDROCARBURES**

La Wallonie.be a prévu une intervention pour assurer le diagnostic et la prise en charge des pollutions diffuses en hydrocarbures qui se sont déposées sur les terrains non bâtis, impactés par les inondations exceptionnelles du mois de juillet 2021 .

(Par terrain non bâti, on entend les surfaces où le sol reste apparent)

La Spaque a été mandatée pour mener à bien ces opérations auprès des communes concernées.

Lien : <https://spaque.be/formulaire-de-demande-dintervention/>

La date limite d'introduction de la demande est fixée au 31 mai 2022.

Plus d'information : <https://spaque.be/inondations-de-juillet-2021-laction-de.../>

## **LUTTE CONTRE LES NUISIBLES**

Un formulaire d'inscription est accessible sur le site internet communal : [www.trooz.be](http://www.trooz.be) : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe4PX7d8ciMojftsYk2iZxhsi26J2QMkJZGAenLtcjSSTrHVw/viewform>

Suite à l'inscription, la société prendra contact avec la personne concernée par ce problème.

Pour la dératisation : infos sur le site de la Wallonie : <https://www.wallonie.be/fr/inondations/vous-etes-un-citoyen-sinistre/que-faire-en-cas-de-proliferation-de-rats>

## **GAZ**

Le gaz est de retour partout. Hormis la Fenderie, toute la commune est reconnectée au gaz, grâce au travail titanesque de Resa.

Contact RESA : 04 225 81 06

<https://www.resa.be/fr/intemperies/>

## **ELECTRICITÉ**

Resa a quasi terminé la remise en état du réseau électrique. Il ne lui restera plus que le quartier de la Fenderie à rétablir, dès que la route sera à nouveau praticable.

Pour toute question spécifique, contactez Resa au numéro **04/220.12.11.**

## **AIDES DE LA REGION WALLONNE**

Le site internet de la Wallonie propose une page spéciale Inondations :

[www.wallonie.be/fr/inondations](http://www.wallonie.be/fr/inondations)

Vous y trouverez les informations, aides, démarches et conseils utiles.

## **OU TROUVER DES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION ?**

"Reconstruire-ensemble" est une initiative visant à aider les sinistrés des inondations à pouvoir rapidement effectuer les travaux urgents de leur habitation

Sur le site reconstruire-ensemble.be , vous trouverez une **Liste d'entreprises du bâtiment donnant priorité aux sinistrés.**

Ces entreprises ont toutes accepté de faire passer les **dégâts des sinistrés en priorité** dans leur planning. Les dates de disponibilités sont indiquées sur chaque fiche.

Attention ces entreprises ne travaillent pas bénévolement.

Une ligne téléphonique est également mise en place afin d'aider les personnes n'étant pas à l'aise avec internet : 04/268.23.49

## **OU TROUVER UN DISTRIBUTEUR DE BILLETS ?**

Un distributeur de billets se trouve dans le sas d'entrée du bureau de Poste à la Gare de Trooz, place du 11 novembre 3.

## **COURSES ALIMENTAIRES : REOUVERTURE DES COMMERCES**

Plusieurs commerces ont repris leur activité. Merci de soutenir le commerce local en faisant vos courses à Trooz.

## **MOBILITE**

### **QUELLES SONT LES TRAVAUX EN COURS ?**

La liste n'est pas exhaustive.

- Pont de Prayon :

Ce chantier sur la Nationale 61 est en cours, il est entièrement géré par le SPW (Service Public de Wallonie).

L'appel d'offres a été lancé et en fonction des conditions météorologiques, le SPW souhaite entamer la première étape des travaux dès que possible. **Nous aurons des informations dans le courant du mois de mai.**

Ce chantier se déroulerait selon la procédure suivante :

- d'abord la création d'une nouvelle moitié du pont, en laissant la circulation alternée sur la partie ancienne comme actuellement.
- Ensuite, une fois la nouvelle moitié consolidée et stabilisée, la circulation passerait sur la nouvelle bande afin de démolir la partie ancienne du pont et de la reconstruire.

Le SPW mettra tout en œuvre pour minimiser l'impact de ces travaux sur la circulation locale.

Néanmoins, quelques jours de fermeture de la Nationale 61 seront nécessaires à l'arrivée des pièces et des grues pour le bon déroulement du chantier.

**Entre-temps, le passage des véhicules de + de 3,5 tonnes reste interdit.**

- Pont de la Fenderie : il est ouvert mais le ponceau qui mène au Rys des Chenaux est fermé. **La rue Rys des Chenaux est toujours fermée à la circulation au niveau du bief.**
- Rue Laurentpré, Rue de la Marbrerie : travaux en cours **jusqu'à la fin de l'année environ.**
- Rue Bocquenade/Sur les Roches : travaux en cours, pas de date de fin connue actuellement.

## **QUELS SONT LES TRANSPORTS EN COMMUN ?**

### **BUS LIGNE 31**

Le bus 31 roule. Son arrêt se trouve au "Garage Ford", rue de la Métal zoning de Prayon.

### **BUS LIGNE 31 Bis**

Cette ligne dessert Nessonvaux, Fraipont, rue Sainry et Péry jusque Beaufays. A Beaufays, vous pourrez prendre d'autres liaisons.

### **BUS LIGNE 33**

Ce dernier va jusque Fléron. Son terminus est au "Garage Ford", rue de la Métal zoning de Prayon. seul et unique arrêt à Trooz reste le garage Ford.

### **BUS LIGNE SCOLAIRE 389**

Le pont de Prayon ne lui permettant pas de passer, le trajet et les horaires ont été adaptés aux conditions de circulation actuelles.

**Infos et horaires :** <https://www.letec.be>

### **NAVETTE COMMUNALE**

## Uniquement pour les trajets scolaires

### SNCB

#### Pour les utilisateurs de la ligne 188 de la SNCB :

Infos et horaires : <https://www.belgiantrain.be/fr/travel-info/current/current-departure-times>

### SOLIDARITE

#### BESOIN D'AIDE ?

Pour vous apporter cette aide nécessaire et vous mettre en relation avec les bonnes personnes, n'hésitez pas à nous contacter via téléphone, mail ou Messenger.

D'autres questions ? Envoyez un mail à l'adresse : [communedetrooz@gmail.com](mailto:communedetrooz@gmail.com) ou téléphonez au 0479/92.90.57

#### VOUS SOUHAITEZ AIDER ?

#### FAIRE UN DON

Pour aider les sinistrés à se reconstruire, faites un don : **BE35 0910 2249 5137** - Inondation commune de Trooz. Merci pour votre générosité.

### DIVERS

#### DEMENAGEMENT DE LA MAISON DE L'EMPLOI

Depuis peu, les bureaux de la Maison de l'Emploi de Trooz-Chaufontaine ont pris place au sein des locaux du CPAS de Chaufontaine.

#### Horaire des permanences :

Mardi de 9h à 12h

Mercredi 13h30 à 16h00

Vendredi 9h à 12h

Sans rendez-vous – accessible à tous les habitants de Trooz et de Chaufontaine

#### Adresse :

rue des Combattants, 28 à 4051 Vaux-sous-Chèvremont (fléchage depuis la place Foguenne) ;

#### Info :

04/230.00.01

[Maisondelemploi.trooz@forem.be](mailto:Maisondelemploi.trooz@forem.be)

#### AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

[Alem.trooz@gmail.com](mailto:Alem.trooz@gmail.com)

0492 25 40 33

#### REPRISE DES ACTIVITES

**UNE SALLE DE FETES SE LIBERE : *les activités reprennent leur cours normal***



*Le P.I.E.S. de Fraipont a déménagé, libérant ainsi la **salle Floreal** de Fraipont, située rue Havegné. Les activités sociales, culturelles et sportives peuvent reprendre leur cours normal pour votre plus grand plaisir.*

**Renseignements et réservations : Administration communale M. Yannick RENARD 0487 377 423.**